

Demande d'exonération de la Taxe d'enlèvement Ordures Ménagères Pour l'année 2025

Afin de solliciter une exoneration de la Taxe d'Er	nievement des Ordures Menageres (TEOM)
L'entreprise :	
Représentée par M./Mme	
Adresse :	
•	nmune :
Tél : Mail :	
Pour les locaux professionnels exploités et référe	encés :
Propriétaire(s) du local :	
Parcelle(s) Cadastrale(s) n°:	
Invariant(s) n°:	
(hors encombrants, cartons, fraction recyclable, biodéchets, etc) avec : L'entreprise de collecte des Déchets agréée :	
Code postal : Con	nmune :
Tél : Mail :	@
	<u>w</u>
Fait à	
Fait à Le	

NB : les demandes reçues hors délai ou incomplètes seront rejetées.

Dossier à renvoyer avant le jeudi 31 juillet 2025, à l'adresse :

Thonon Agglomération

2, place de l'Hôtel de Ville – BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex ou par mail : services-techniques@thononagglo.fr